

Fiche d'informations
Projet de loi C-7 — Loi modifiant le Code criminel

Élargissement des critères d'admissibilité pour l'aide médicale à mourir

Inquiétant! Parce qu' :

- Une personne pourrait avoir recours à l'aide médicale à mourir, même lorsque la mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible
- Une personne pourrait renoncer à son consentement final lorsque la mort est raisonnablement prévisible, ce qui les met dans une position vulnérable

Troublant! Parce qu' :

- Un sondage en ligne qui est biaisé et qui a été effectué à la hâte sous-tend ce projet de loi
- Il démontre un rejet systématique de perspectives différentes

Affirmons!

- Le droit inaliénable à la vie, qui ne peut nous être enlevé par un autre
- L'importance de la compassion envers ceux et celles qui sont malades ou mourants
- Notre responsabilité de protéger les plus vulnérables parmi nous
- La possibilité d'atténuer la douleur et la souffrance, sans avoir recours au meurtre

Demandons!

- Un processus public et transparent, ouvert à une grande variété de voix
- Une considération des principes moraux et éthiques inviolables
- De nous faire entendre!

Agissons!

- Assurez-vous que votre député entend votre opinion!
- Envoyez un courriel, une lettre, ou servez-vous du formulaire électronique ci-dessous :

<https://www.coalitionsanteconscience.ca/>

Nous devons agir maintenant pour protéger toute personne, y compris les générations futures, du Projet de loi C-7